

Actualités Coronavirus ALGERIE au 23 mars

Note SER/CA de zone

Face à une augmentation des cas, **l'Algérie est passée au stade 3**. Un décret exécutif relatif aux mesures de prévention et de lutte contre la propagation du Coronavirus (COVID-19) vient d'être publié au JO. Il porte sur l'application des mesures prises pour lutter contre la propagation du coronavirus et comporte une série de mesures notamment la suspension des activités de transports de passagers (routier, maritime et aérien) à l'exception des transports des personnels. Autre mesure, celle relative à la fermeture dans les grandes villes, pour une période de 14 jours, des débits de boissons, des établissements et espaces de loisirs, de divertissement, de spectacle et des restaurants, à l'exception de ceux assurant la livraison à domicile.

A priori le décret ne concerne que les personnes, pas les marchandises. Des incertitudes subsistent néanmoins s'agissant des personnes qui les accompagnent (les algériens rapatriés ces jours-ci ont été mis en quarantaine)

Par ailleurs, le conseil des ministres d'hier a pris un certain nombre de décisions de lutte contre l'épidémie (mesures pour la disponibilité des hôpitaux, dépistage, lieux réservés au confinement sanitaire, achat d'appareils de respiration artificielle, importation de produits pharmaceutiques, d'équipements de protection, d'appareils d'analyse,...). Mention est faite de mesures de **renforcement du contrôle sanitaire au niveau des centres frontaliers terrestres, maritimes et aériens**.

Des **mesures à portée économique** ont par ailleurs été annoncées, la crise du Covid-19 s'accompagnant d'une chute des cours des hydrocarbures, quasi-seule source de devises pour le pays : report de l'examen du projet de loi de finances, réduction des dépenses du budget de fonctionnement de 30%, arrêt de la conclusion de contrats d'études et de services avec les bureaux étrangers, avec une économie de 7 milliards USD/an. Nous concernant particulièrement :

- **Réduction du montant de la facture d'importation de 41 à 31 milliards de dollars**. La ventilation n'est pas précisée, mais on sait que le **poste agro-alimentaire pèse pour près de 8 milliards**, et qu'il est orienté à la baisse depuis 2019

- Volonté de **prioriser pour le secteur de l'agriculture l'investissement** dans les produits agricoles assurant la sécurité alimentaire du pays. Il s'agit ici d'encourager les filières céréalières, notamment le maïs, ainsi que les filières à même de couvrir les besoins nationaux en sucre, huile et céréales.